

Nombre
de conseillers
en exercice : 9

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt et un juillet
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Date de la convocation : 15 juillet 2025

Présents : 6
Pouvoirs : 3
Votants : 9

Présents : Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Marc BLANC,
Jean-Marc ALBERT, Jean-Marie REYNIER, Annie COLOMBIER.
Absents : Jean-Denis PRAT (pouvoir à Annie COLOMBIER), Damien
PHILIP (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à
Jean-Marie REYNIER).

Secrétaire : Vanessa COLLATTI

Objet : Organisation de l'année scolaire 2025/2026 pour la cantine et la garderie scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de l'année scolaire 2024/2025. Il précise que le règlement intérieur en vigueur reste adapté et qu'aucune modification n'est nécessaire pour 2025/2026.

Il propose d'augmenter seulement le prix de la garderie du soir et de ne pas modifier les autres tarifs, à savoir :

Cantine : 4.20 € TTC /repas

Garderie Scolaire :

	Horaires	Tarifs 2025/2026 Enfant scolarisé et/ou domicilié à Arvieux
Soir (goûter compris)	16h30 à 18h00	3,50 €
Mercredi et Vacances scolaires Jour de l'an + février (zone B) Journée complète	8h00 à 17h00	12 €
Mercredi et Vacances scolaires Jour de l'an + février (zone B) Demi-journée	8h00 à 12h00	7 €
	13h00 à 17h00	7 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le bilan présenté de l'année scolaire 2024/2025 ;
- **ACCEPTE** les horaires et les tarifs proposés ci-dessus pour l'année scolaire 2025/2026 ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur joint à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de la cantine et de la garderie scolaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

